



François Hommeril

Assurance chômage : la CFE-CGC ne signera pas

La dégressivité des allocations imposées à ceux qui financent l'intégralité de la solidarité du système est un scandale insupportable. Ne pas l'avoir supprimée est une faute impardonnable.

Déplorant un projet de nouvelle convention dont l'équilibre financier se fait sur le dos des indemnités malgré quelques minimales avancées, la CFE-CGC a annoncé dans un communiqué qu'elle ne signera pas l'accord finalisé le 11 novembre entre partenaires sociaux.

Présentation du protocole d'accord relatif à l'assurance chômage du 10 novembre 2023 :

- Décryptage et raisons pour lesquelles la CFE-CGC ne signe pas
https://www.synep.org/decryptage_et_raisons_non_signature.pdf
- Résumé pour affichage
https://www.synep.org/resume_assurance_chomage.pdf

* *

Allocataires IUFM des années 90 : le SYNEP CFE-CGC est « à moitié » satisfait !

Au début de l'année 2023, le SYNEP CFE-CGC avait attiré l'attention des enseignants qui, durant les années 1990, avaient bénéficié d'une allocation en année de licence et lors de leur première année d'IUFM. En effet, ces périodes pendant lesquelles ils avaient perçu des allocations d'enseignement ainsi que la première année passée en institut universitaire de formation des maîtres en qualité d'allocataire, devaient être prises en compte pour la constitution et la liquidation du droit de pension de retraite. Or, faute d'un décret d'application ce n'était pas le cas.

Un collectif d'enseignants s'était donc mobilisé et n'avait pas hésité à interpeler sans relâche des députés qui avaient relayé aux actuels ministres du Travail et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Ces efforts ont « payé » puisque le 31 octobre 2023, le ministre ATTAL a annoncé qu'un « accord avait été trouvé » pour les allocataires IUFM et un décret devrait paraître dans le courant du mois de janvier 2024.

Nonobstant, si le SYNEP CFE-CGC se réjouit de cette avancée il déplore que « seule la moitié des périodes d'allocation seront prises en compte dans la constitution du droit à la pension et sans sa liquidation ». Un allocataire des années 1990 n'a pas travaillé « à moitié » et, de fait, il devrait prétendre à l'intégralité.

Au SYNEP CFE-CGC, nous n'apprécions pas vraiment les « moitiés de décisions » !

* *

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 19 novembre 2023.

« Collège unique, pas unique ? Cours mal appris. Latiti a sa solution ! »

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#hcoymhzntw

Qui veut perdre des millions ?

Le ministère de l'Éducation nationale se targue chaque année de consacrer un budget important au bon fonctionnement de notre École. En 2021, Monsieur Blanquer affirmait d'ailleurs répondre à des « impératifs de justice sociale- l'élévation générale du niveau et la réduction des inégalités (qui) sont les deux jambes d'une politique éducative qui réussit » - afin de justifier ce budget.

Si le SYNEP CFE-CGC ne peut qu'approuver ces dépenses pour l'éducation et les assertions du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports d'alors, il s'interroge cependant sur les pertes pharaoniques d'argent liées à des projets qui n'ont jamais vu le jour quelques années auparavant.

En effet, c'est le documentaire choc diffusé dans l'émission *Zone interdite* le 12 novembre qui a mis la « puce à l'oreille » du SYNEP CFE-CGC et, naturellement, nous avons cherché en savoir plus !

On apprend donc qu'en 2007, un projet a démarré (mobilisant des centaines d'informaticiens) pour la « modique » somme finale de 400 millions d'euros. Mais celui-ci n'a jamais pu aboutir pour des raisons liées à un manque de coordination et de personnels informatiques insuffisamment formés.

Ce projet, nommé SIRHEN, avait pour but de créer un « super programme informatique » qui regrouperait tous les outils de paie, de gestion et de ressources humaines liés aux personnels de l'Éducation, car en 2007 les logiciels utilisés étaient complètement obsolètes.

Au-delà de ce gâchis manifeste, il s'avèrerait que « ce projet n'aurait même pas dû être lancé car aucune étude n'avait été faite pour savoir si le plan initial était ou non réalisable ».

Malgré tout, et coûte que coûte, ce programme continuera d'être développé aveuglément jusqu'en 2018 et c'est Jean-Michel Blanquer qui décide de l'arrêter, après onze longues années de gaspillage.

Ainsi, ce sont des millions qui sont partis en fumée ! Millions qui auraient pu être consacrés à des projets concrets sur le terrain : classes moins chargées, recrutement de professeurs, hausse des salaires...

Les « deux jambes » que sont notre système éducatif, comme l'affirmait Monsieur Blanquer nous ont donc coûté « un bras ». Mais visiblement, ce ministère à une propension à la dilapidation car, récemment encore, un rapport de 204 pages sur le métier d'enseignant commandé par le ministère de l'Éducation et réalisé par le cabinet de conseil McKinsey a fait l'objet d'une commission d'enquête au Sénat. En effet, ce dernier aurait été facturé 500.000 euros, soit 2.450 euros la page !

Le SYNEP CFE-CGC est écoeuré par ce gaspillage d'une ampleur démesurée. Surtout que, bien entendu, rien ne fonctionne comme il se doit lorsque nous avons besoin d'un renseignement lié à notre fiche de paie ou besoin d'entrer en contact avec un humain dans les différents services de notre administration...



Mais ne soyons pas trop durs ! Peut-être que tous sont occupés en ce moment même à améliorer les services pour nous faciliter l'existence, d'où l'impossibilité de nous répondre si besoin...

Sylvie TUROWSKI